Nangis : fichée S, elle viole son assignation à résidence

28/07/2016 à 23h42

Elle avait l'obligation de rester dans son petit village près de Nangis ou bien à Nangis même. "J'ai trahi la confiance que l'Etat me donnait. Si j'avais su, jamais je ne l'aurais fait", explique Jeanne*, dont le mari Hamed* serait parti en Syrie au printemps 2015. Qui pourrait s'imaginer que cette femme de 49 ans, à la voix douce, coopérative avec la justice, est l'une des 70 personnes fichées S toujours assignées à résidence à ce jour dans le cadre de l'état d'urgence ?

Confondue par ses factures, épluchées par le ministère de l'Intérieur, elle était jugée ce jeudi en comparution immédiate au tribunal correctionnel de Melun pour avoir violé cette mesure à douze reprises entre le 4 février et le 25 juillet dernier, en se rendant sur plusieurs communes de Seine-et-Marne. Tard ce jeudi soir, elle a été condamnée à dix mois de prison dont quatre mois ferme et écrouée dans la foulée. (…)

Elle avait contesté le maintien de son assignation à résidence en février devant le Conseil d'Etat mais avait été déboutée en avril car trop de doutes subsistaient sur cette enfant du pays, convertie à l'Islam, après sa rencontre avec son deuxième mari. **Elle est soupçonnée notamment d'avoir voulu vendre sa maison pour financer la cause djihadiste et des images d'hommes en arme et de propagande avaient été retrouvées dans son smartphone.** Depuis, ses avoirs sont toujours gelés.

Le Parisien